



## **ARRÊTÉ D'ANNULATION N° AN01920120201060**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A, B, C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

### **ARRÊTE**

#### **Article 1 :**

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 3 déclarations annulées.

#### **Article 2 :**

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le préfet de la CORREZE .

Transmis

Au représentant de l'état

Fait à TULLE, le 1 février 2012

Visé le : 6 février 2012

Monsieur Jean-Pierre LASSERRE  
Le Président,

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture

N° de déclaration	Grade	Service	Temps de travail	Collectivité	CP et commune	Date de transmission	N° du précédent arrêté
V01911077698001	Rédacteur	Direction du Centre Informatique	35h00	DEPARTEMENT DE LA CORREZE	19000 TULLE	29/07/2011	019201108201
V01911126268001	Adjoint technique territorial de 1ère classe des étab. d'enseign.	Collège Jean Moulin de Brive	35h00	DEPARTEMENT DE LA CORREZE	19000 TULLE	08/12/2011	01920111214340
V01911126294001	Adjoint technique territorial de 2ème classe des étab. d'enseign.	Collège Jean Moulin de Brive	35h00	DEPARTEMENT DE LA CORREZE	19000 TULLE	08/12/2011	01920111214340